



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Paris, le 04 DEC. 2019

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le Gouvernement a pour objectif de créer un système universel de retraite qui couvrira tous les Français selon une règle simple et juste : un euro cotisé dans le système apportera les mêmes droits.

Alors que nous arrivons à la fin d'une période de concertation engagée début 2018, je souhaite vous apporter certaines informations précises sur cette réforme et ses apports concrets :

- le nouveau système de retraite sera un système de répartition, comme aujourd'hui, basé sur la solidarité entre les générations ;
- ce sera un système par points, et nous inscrirons dans la loi la garantie que la valeur du point ne pourra pas baisser ; ainsi nous garantirons le niveau des pensions et le pouvoir d'achat des retraités ;
- nous mettrons en place un minimum de pension à 1 000 euros par mois pour ceux qui ont une carrière complète.

S'agissant des fonctionnaires, ce nouveau système de retraite représentera un progrès dans deux directions :

- ils cotiseront dorénavant sur toute leur rémunération, y compris sur leurs primes ; cela veut dire plus de droits qu'aujourd'hui ; cela veut dire aussi qu'à carrière et rémunération identique, les droits à la retraite seront identiques, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui ;
- nous étendrons à la fonction publique la reconnaissance de métiers pénibles, qui n'existait jusque-là que pour le secteur privé.

Du fait du montant plus limité des primes versées aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs par rapport à d'autres fonctionnaires comparables, le Gouvernement s'est engagé à ce que la mise en place du système universel permette de garantir un même niveau de retraite pour ces personnels que pour des corps équivalents de la fonction publique.

Cet engagement, qui a été formulé par le Président de la République et le Premier ministre et pourra être formalisé dans le projet de loi créant le système universel, s'inscrira dans le contexte particulier du projet en cours d'élaboration de loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Dans le cadre de ce projet, annoncé par le Premier ministre le 1^{er} février 2019 et qui sera présenté en Conseil des ministres au premier trimestre 2020, le traitement de la question de l'attractivité des emplois et des carrières permettra ainsi de conduire la revalorisation des carrières des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, en l'expression de toute ma considération.

Frédérique VIDAL